

MAIRIE DE VARETZ



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2016

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12 (Cf liste d'émargement)

- Monsieur Le Maire Nicolas Pennel
- Mesdames Mireille Durand, Jany Guennoc-Barrière, Maryse Lochu, Brigitte Berthy, Emilie Merel, Elisabeth Goddaert, Catherine Goulmy.
- Messieurs Pascal Barrière, Matthieu Froidefond, Aimé Pons, Eric Jaubertie.

Absent : 1

- Monsieur Aurélian Coursière absent sans procuration

Excusés avec procuration : 6

- Monsieur Jean-Pierre Charliaguet procuration donnée à Elisabeth Goddaert
- Madame Marie Loriol procuration donnée à Eric Jaubertie
- Madame Maria Sousa-Borges procuration donnée à Brigitte Berthy
- Monsieur Jean-Philippe Taurisson procuration donnée à Mireille Durand
- Monsieur Clément Tallerie procuration donnée à Aimé Pons
- Monsieur Paul Audard procuration donnée à Matthieu Froidefond

18 présents ou représentés.

Ouverture de séance : 20H30

1 - Secrétaire de séance : Catherine Goulmy

2 - Approbation du compte rendu de la séance du 26 août 2016.

Approbation donnée à l'unanimité.

3 - Relevé des décisions du maire :

Décision N°MA-DEL-2016-021 du 21 Septembre 2016 relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour le programme de voirie 2016 (tranche ferme, tranche conditionnelle et option).

4 – Droit de préemption urbain – Vente Maury:

Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition que la commune n'exerce pas son droit de préemption urbain dans le cas de la vente Maury, immeuble sis 18 avenue E. Michelet pour un montant de 95 K€.

Approbation donnée à l'unanimité.

5 – Droit de préemption urbain - Vente Fouquet (division parcellaire):

La division parcellaire prévue pour cette vente n'étant pas réalisée à ce jour, le vote est reporté au prochain conseil municipal.

6– Protocole transactionnel – Voirie de La Nouaille:

Le programme de voirie 2014 était constitué de 3 lots : 2 lots Lavergne et Bayat attribués à Eurovia et réalisés en 2015 et, 1 lot La Nouaille attribué à Ets Pouzol. Pour ce dernier lot, 200 mètres de voirie n'ayant pas été pris en compte par le cabinet Dejante lors de l'étude, un avenant avec devis complémentaire avait été nécessaire. Les travaux de ce fait retardés n'ont pas pu être réalisés à l'automne 2015 ni au printemps 2016 compte tenu des intempéries. En juin 2016, suite à une importante dégradation de la voirie, l'entreprise Pouzol a refusé de réaliser les travaux qui ne correspondent plus au marché. Il est proposé que la commune dénonce le marché en accord amiable avec les 3 parties qui renoncent à tout recours. Une nouvelle consultation sera faite auprès d'entreprises par le cabinet Colibri.

Est soumis au vote du conseil municipal, d'autoriser monsieur Le Maire à signer le protocole amiable tripartite.

Approbation donnée à l'unanimité.

7– Admission en non-valeur:

Mr Le Trésorier de Malemort demande l'admission en non-valeur de titres pour un montant de 238,30€.

Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition d'approuver l'admission en non-valeur.

Approbation donnée à l'unanimité.

8 – Frais de scolarisation des enfants domiciliés à l'extérieur et scolarisés à Varetz:

Sont soumises au vote du conseil municipal, la validation des émissions des titres pour les périodes 2014-2015 et 2015-2016 et la réévaluation annuelle des frais de scolarisation à hauteur de 2% d'inflation maximum.

Approbation donnée à l'unanimité.

9 – Ateliers Danse et Théâtre saison 2016/2017:

L'atelier danse compte à ce jour 19 inscrits formant deux groupes et l'atelier Théâtre 14 inscrits.

Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition d'autoriser Mr Le Maire à signer les conventions avec les professeurs de danse et théâtre.

Approbation donnée à l'unanimité.

10 – Projet « Mam'ternante » et location du rez-de-chaussée du local communal de La Gare :

3 personnes habitant respectivement Chasteaux, Ussac et Voutezac ont présenté à Mr Le Maire leur projet de création d'une maison d'assistantes maternelles et leur souhait de louer un local à cet effet sachant que nombres d'agrément attribués pourra être de 6 la première année à 12 les années suivantes. Cette augmentation est compatible avec le nombre de demandes sur la commune compte tenu des offres existantes : crèches intercommunales et associatives, assistantes maternelles privées.

Sont soumises au vote du conseil municipal, les propositions suivantes :

- validation de l'adhésion au projet,
- proposition de mise à disposition à titre onéreux du rez-de-chaussée du local communal de La Gare à raison de 150€ par mois la première année d'activité (année 2017, phase de lancement du projet) puis 300€ par mois à partir de la 2^{ème} année d'activité (année 2018, stabilisation du projet),
- tacite reconduction annuelle jusqu'à 12 ans,
- demande de subventions auprès des organismes CAF, MSA et financeurs possibles.

Approbation donnée par 17 voix pour et 1 abstention.

10 – Médiathèque municipale : convention avec l'association « Club des aînés » d'Ayen et de Perpezac-Le-Blanc :

Sont soumises au vote de conseil municipal, la proposition d'autoriser Mr le maire à signer la convention avec l'association du Club des aînés d'Ayen et Perpezac-Le-Blanc et la médiathèque municipale ainsi que leur tacite reconduction.

Approbation donnée à l'unanimité.

11 – Questions diverses :**- Droit de préemption urbain – Vente local Groupama:**

Est soumise au vote du conseil municipal, la mise à l'ordre du jour « Droit de préemption urbain – Vente local Groupama ».

Approbation donnée à l'unanimité.

Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition que la commune n'applique pas son droit de préemption urbain dans le cas de la vente de l'ancien local Groupama place Charles de Gaulle.

Approbation donnée à l'unanimité.

- Rentrée scolaire:

Effectifs classes maternelles : 85 enfants inscrits
1 classe : petite et moyenne sections : 28 enfants
1 classe : petite et moyenne sections : 28 enfants
1 classe : moyenne et grande sections : 29 enfants

Effectifs classes primaires : 155 enfants inscrits
1 classe : CP: 20 enfants
1 classe : CP + CE1: 17 enfants
1 classe : CE1: 21 enfants
1 classe : CE2: 26 enfants
1 classe : CE2 + CM1 : 20 enfants
1 classe : CM1 : 26 enfants
1 classe : CM2 : 25 enfants.

Fin de la séance : 22H20.

Prochain conseil municipal : 21/10/2016.